



AGROFORESTERIE À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

Les acteurs de l'agroforesterie se sont retrouvés fin mai à Paris pour une séance de clôture du programme de recherche DAR Agroforesterie 2006-2008.

Plus de 100 parcelles expérimentales ont été mises en place dans 6 régions françaises. Rentabilité, biomasse,... Les résultats s'avèrent encourageants.

MARIELLE ROUX

Pour en savoir les associations : www.agroforesterie.fr et www.afahc.fr

Si la France comptait 600 millions d'arbres ruraux en 1940, elle en recense aujourd'hui 200 millions. Le remembrement, la mécanisation et la spécialisation des cultures ont poussé l'arbre et les haies hors des champs.

Aujourd'hui, introduire des arbres dans des parcelles cultivées représente une rupture par rapport au mode de production spécialisé. Cependant, depuis quelques années, des agriculteurs, appuyés par des chercheurs, s'intéressent à l'agroforesterie et au sylvopastoralisme. En 1990, les premières parcelles d'expérimentations étaient implantées en France, sous la houlette de Christian Dupraz, chercheur à l'Institut national de recherche agronomique (Inra). Le programme de recherche européen Systèmes agroforestiers pour les fermes européennes (SAFE) 2001-2005 a permis d'obtenir des résultats importants. Il s'est avéré qu'une parcelle d'agroforesterie peut produire plus et mieux qu'une parcelle conduite de manière conventionnelle. En 2006-2008, un nouveau programme de recherche a

été conduit avec la participation financière du compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural (CAS DAR) du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Pour dresser un bilan de ce projet DAR Agroforesterie 2006-2008, les différents utilisateurs et chercheurs se sont réunis fin mai 2008 dans les locaux de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA).

Ouvrant cette journée de débats, Luc Guyau, président de l'APCA, a affirmé son intérêt pour l'agroforesterie : « *plus de 100 exploitations dans 15 départements ont mis en place des parcelles d'agroforesterie, 17 chambres d'agriculture apportent leurs concours, et des projets sont en cours dans 30 départements avec différents partenaires, dont l'Inra, le Cemagref, Biocivam 11 et le CRPF de Languedoc-Roussillon.* »

Christian Dupraz a expliqué qu'« *une parcelle d'agroforesterie produit 20 à 40 % fois plus de biomasse qu'une parcelle purement agricole ou qu'une parcelle purement forestière* ». Les agriculteurs ont besoin de

soutien technique pour la gestion de ces parcelles. Le projet CAS-DAR 2006-2008 a permis de mettre au point un logiciel d'aide à la décision, accessible sur Internet, et présenté par Fabien Liagre de l'association Agroof Développement.

Invitée à faire un point sur l'aspect réglementaire, Marie-Laurence Madignier du ministère de l'agriculture et de la pêche, a rappelé, que même si des freins demeurent comme le statut du fermage, depuis 2001, les réglementations agricoles et forestières se sont assouplies : la plantation d'arbres à faible densité dans les parcelles agricoles est devenue compatible avec les réglementations en vigueur ; les cultures intercalaires en agroforesterie sont maintenant éligibles aux primes PAC ; enfin, le nouveau règlement de développement rural européen 2007-2013 contient un article 44 qui propose d'encourager la création de systèmes agroforestiers modernes sur terres agricoles. Le programme de développement rural hexagonal (PDRH) ne l'a pas encore activé, mais les discussions sont en cours. ●